



Marta Nascimento - Réa

Fermeture de l'usine Bosal. Réduire la protection de l'emploi et diminuer les salaires ne sont pas une solution pour renforcer la compétitivité.

EMPLOI La flexibilité du travail – licencier plus facilement les salariés – serait bonne pour l'innovation et la croissance. Ce discours devenu dominant se berce d'illusions.



D. R.

Jean-Luc Gaffard,
économiste et
conseiller scientifique
à l'OFCE

Le mirage des réformes structurelles

Les réformes structurelles sont censées restaurer les conditions d'une croissance plus forte en accroissant l'efficacité des marchés. Sur le marché des biens, davantage de concurrence devrait favoriser l'innovation. Sur le marché du travail, la flexibilité devrait aider à la réallocation des ressources humaines puisque les employeurs peuvent embaucher et licencier plus librement et les salariés changer de poste plus facilement.

Selon les promoteurs de ces réformes, ces effets bénéfiques à long terme feraient l'objet d'un large consensus. Et seuls leurs effets à court terme feraient l'objet d'un débat pour savoir s'ils ont un caractère récessif ou non. Tout dépendrait de la perception qu'ont les ménages et les entreprises de ce

qui les attend. Il leur suffirait d'être convaincus des bienfaits à long terme des réformes pour consommer et investir plus dès aujourd'hui. C'est en particulier l'analyse développée récemment au sein de la Banque centrale européenne (1).

LE FAUX ARGUMENT DE L'INNOVATION

En réalité, les effets de ces réformes sur la capacité d'innover sont largement illusoire. Elles produisent surtout des formes de dualisme préjudiciables aux performances immédiates comme aux performances à plus long terme de l'économie. Conduites dans une économie déjà en difficulté, elles en aggravent la stagnation, dans la mesure où les événements de court terme commandent le long terme. Et cela d'autant

plus que l'accent est généralement mis sur les marchés de travail, qui restent la principale cible de ces réformes.

Ce qui fonde la priorité accordée aux réformes structurelles, c'est l'idée qu'une protection excessive de l'emploi – en l'occurrence des obstacles institutionnels aux licenciements – est un frein à l'innovation, et donc à la croissance des gains de productivité. L'hypothèse fréquemment avancée dans la littérature est que les investissements dans les nouvelles technologies, parce qu'ils sont très risqués, conduisent à une forte destruction en même temps qu'à une forte création d'emplois. La difficulté de licencier devient alors un obstacle majeur à la mise en œuvre de ces investissements porteurs des gains de productivité les plus importants. Une plus grande flexibilité du marché du travail est donc facteur de croissance. Les pays aux marchés de travail rigides sont censés se spécialiser dans des secteurs en déclin, à la différence des pays à marchés flexibles où les entreprises investissent dans les secteurs de pointe.

« DESTRUCTIONS CRÉATRICES »

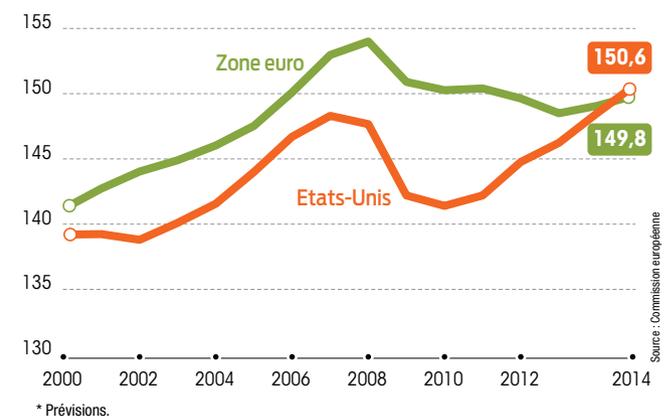
La « destruction créatrice » chère à Joseph Schumpeter est ici une simple affaire d'appariement entre offre et demande de travail au sein d'activités nouvelles exposées à une grande turbulence due à une très forte concurrence. Le chômage n'est qu'un phénomène transitoire impliquant des personnels qui ont le plus souvent les qualifications requises et peuvent passer aisément d'un emploi à l'autre. Les destructions d'emplois sont le résultat d'une sélection des entreprises entrées en concurrence les unes avec les autres par le canal de l'innovation. Cette sélection se traduit certes par une redistribution des emplois, mais sans en altérer significativement le nombre total. Et les salariés migreront d'autant plus facilement d'une entreprise à l'autre que les mêmes qualifications sont demandées, qui plus est souvent dans la même aire géographique.

Les entreprises gagnantes ou survivantes peuvent par ailleurs inciter, par le canal d'augmentations de salaires, à cette mobilité dont elles attendent des transferts de connaissances et de compétences utiles à leurs propres projets. Cependant, dans

Les réformes structurelles peuvent entraîner une aggravation des déficits et une montée de l'endettement public

Politique conjoncturelle trop restrictive = effets structurels très négatifs

Evolution du nombre d'emplois, en millions



un tel contexte, il paraît improbable que la protection institutionnelle de l'emploi constitue un véritable obstacle à sa redistribution et puisse devenir un motif de ne pas s'engager dans les activités innovantes. Si les salariés peuvent s'attendre

à retrouver un emploi facilement, les départs devraient avoir lieu sans difficulté majeure. Et si obstacle il y a malgré tout, il faut en rechercher davantage la cause dans les coûts individuels de la mobilité. Ainsi, si une réforme est nécessaire, elle concerne entre autres moins le marché du travail que le marché immobilier.

Les destructions d'emplois dans le domaine des nouvelles activités peuvent par ailleurs être le fruit de défauts de coordination qui conduisent à des bulles spéculatives et à des

dépenses trop importantes d'investissement, et donc à des créations d'emplois trop nombreuses au regard des demandes potentielles. Le problème alors n'est pas que la « mauvaise » technologie serait choisie du fait des rigidités sur le marché du travail, mais que trop de monde choisit la « bonne » technologie. Ce sont des incitations trop fortes autorisées par ■■■

1. Voir en particulier « Structural Reforms : Learning the Right Lessons from the Crisis », par Benoît Cœuré, membre du directoire de la BCE.

A quoi servent ces fameuses réformes structurelles ?

On distingue classiquement, dans les politiques économiques, la dimension conjoncturelle (par exemple, comment soutenir l'activité quand elle plonge) et sa dimension structurelle où il s'agit, comme son nom l'indique, d'agir sur les structures de l'économie. Une intervention qui ne peut, elle, avoir d'effets que sur le moyen terme.

Cette distinction reste cependant très conventionnelle. L'action conjoncturelle a des effets structurels : si les pouvoirs publics ne soutiennent pas suffisamment l'activité – comme c'est le cas en Europe – les usines ferment et le chômage de longue durée se développe. Et du coup, la structure même

de l'économie, sa capacité à produire des richesses dans le futur, se dégrade. A contrario, les effets conjoncturels de mesures structurelles peuvent être problématiques. C'est le cas notamment quand ces mesures consistent à abaisser le coût du travail ou à faciliter les licenciements : elles ont un effet restrictif sur la demande et favorisent l'épargne de précaution. Ce qui freine l'activité.

Les politiques structurelles sont cependant très diverses : meilleure formation des personnes, environnement plus sain, état de droit, moins de corruption, financement plus aisé de l'innovation... Il n'existe pas de moyens de départager ce que seraient

les « bonnes » réformes structurelles à réaliser en priorité. Le développement de la protection sociale sécurisée par exemple les salariés face au risque de chômage ou de maladie : ce faisant, il dope leur productivité. Mais pour d'autres – dominants aujourd'hui –, cette protection sociale doit au contraire être remise en cause pour pouvoir abaisser le coût du travail et accroître sa flexibilité. Il est en tout état de cause impossible de prévoir en réalité les effets futurs de telle ou telle réforme et les choix dans ce domaine relèvent davantage de choix sociaux, éthiques et politiques que de la « science économique ». ■

GUILLAUME DUVAL



Richard Demoret - Réa

Formation informatique. Les réformes structurelles devraient concerner moins le marché du travail en tant que tel que la formation professionnelle.

III les institutions financières qui sont génératrices de l'excès d'investissement et des destructions d'emplois qui s'ensuivent, ainsi que l'a montré l'éclatement de la bulle Internet aux Etats-Unis : les dysfonctionnements des marchés financiers ont en réalité des conséquences nettement plus négatives que les rigidités du marché du travail.

LE DÉVELOPPEMENT DU DUALISME

Les destructions d'emplois qui posent réellement problème concernent les activités en déclin. Ce n'est évidemment pas en gelant ces activités que le problème sera résolu. Des problèmes d'appariement entre offre et demande de travail se font jour : il faut organiser la mobilité professionnelle et géographique des salariés concernés. Réduire la protection de l'emploi et diminuer les salaires ne sont pourtant pas une solution. Si les travailleurs licenciés de secteurs industriels en difficulté sont embauchés ensuite en contrats précaires dans des secteurs protégés à faible productivité, la baisse de leurs salaires affectera directement la demande globale.

Or, ces travailleurs n'auront souvent pas le temps ni les moyens financiers de se former, même s'ils y sont, en principe, incités par le différentiel de salaires avec les travailleurs qualifiés. Quand le coût de la formation devient trop élevé au regard de sa rémunération actuelle, l'individu ou le ménage concerné ne peut pas y faire face. Et ce d'autant que le marché du crédit ne permet pas, en règle générale, de gager correctement un emprunt éventuel sur le revenu futur. De ce fait, les ressources en travail libérées, loin d'être dirigées vers les activités de haute technologie mieux rémunérées, seront contraintes d'aller vers des activités où les emplois offerts sont peu ou faiblement qualifiés, parfois à temps partiel et le plus souvent précaires. Le renforcement du dualisme du marché du travail est alors la conséquence des réformes structurelles. Il constitue une trappe de faibles qualifications, un obstacle à la formation aux nouvelles technologies et, fina-

lement, à la croissance. Aussi les réformes structurelles devraient-elles concerner moins le marché du travail en tant que tel que les conditions de la formation professionnelle.

L'HYPOTHÈSE DE LA STAGNATION

De fait, l'exigence de réformes structurelles s'inscrit dans une démarche de désinflation compétitive : leur véritable but, dès l'origine, est de faire baisser les coûts en diminuant les cotisations sociales ou fiscales de façon à favoriser une compétitivité immédiate en termes de coûts et de prix des pays qui s'y engagent. Dès lors, leur conséquence la plus probable est une nouvelle chute du taux de croissance due à des taux d'intérêt réels trop élevés du fait du recul de l'inflation, mais aussi à une insuffisance de demande courante et anticipée. Ce qui ne peut entraîner qu'une aggravation des déficits et une montée de l'endettement public.

En effet, ces réformes conduisent à une réorientation d'une partie de la force de travail vers des secteurs protégés à moindre qualification, des baisses de salaires, un ralentissement des gains de productivité, une baisse de la consommation. Il s'ensuit une perte de confiance des travailleurs en l'avenir, y compris de ceux qui sont encore protégés, qui choisissent d'épargner plutôt que de consommer, créant ainsi un facteur supplémentaire de stagnation. Tout le contraire de ce que prétend la théorie qui veut que les ménages, confiants dans une hausse future de la productivité, deviennent plus optimistes et consomment plus, entraînant les entreprises à investir davantage.

Faut-il pour autant renoncer à toute réforme structurelle ? Certes non. La même analyse justifie en particulier de procéder, là où elles sont nécessaires, à des réformes des marchés de l'immobilier et de la formation professionnelle. En outre, la capacité d'innover est très liée aux mécanismes de financement de l'économie. Il importe donc de les faire évoluer pour garantir aux entreprises innovantes la durabilité des engagements souscrits. ■

950

C'est le nombre de plans sociaux dénombrés en 2013 en France, contre 914 en 2012 et 954 en 2011.